

RÈGLEMENT INTÉRIEUR POUR LES USAGERS DU PARKING

Article 1 Définition

Dans le présent règlement, le terme « Usager » désigne le conducteur de tout véhicule autorisé par le Crous à stationner dans le parking ou à évoluer dans celui-ci au titre d'une opération de stationnement.

Article 2 Conditions d'utilisation du parking

Le fait de laisser une voiture dans le parking implique l'acceptation pleine et entière par l'Usager des conditions du présent règlement dont un exemplaire sera affiché visiblement à l'entrée.

Article 3 Droit d'accès

L'accès au parking est réservé aux Usagers et aux personnes habilitées. L'accès aux locaux d'habitation est interdit aux usagers du parking non-résidents. Une copie de la carte grise devra être fournie.

Article 4 Restrictions d'utilisation

Il est strictement interdit à l'Usager de laver ou d'entretenir sa voiture dans le parking, d'y effectuer des travaux quelconques, des opérations de vente, ou toute activité n'ayant pas de lien direct ou indirect avec le stationnement d'un véhicule comme de dormir, manger ou boire de l'alcool.

L'emploi d'engins ou matériaux susceptibles d'endommager ou de détériorer les sols et équipements du parking est strictement interdit. Tous dégâts causés par l'emploi de ceux-ci, seront à la charge de l'Usager.

Article 5 Horaire d'ouverture du parking

L'Usager aura accès au parking pendant les heures d'ouverture de celui-ci sauf dispositions contraires prévues dans la convention liant l'Usager abonné au gestionnaire. Le Parking est ouvert 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Toute modification sera portée à la connaissance de l'usager.

Aucun véhicule ne pourra stationner en continu dans le parking pendant plus de 30 jours consécutifs, sans l'accord préalable écrit du gestionnaire. Celui-ci pourra faire sortir le véhicule en contravention à

cette obligation, aux frais, risques et périls de l'Usager. L'accès est interdit à un véhicule qui ne peut être garé dans un emplacement normal de stationnement (5m sur 2,5m) en raison de ses dimensions. L'accès au parking est strictement interdit au véhicule qui tire une remorque.

Article 6 Conditions de paiement

L'utilisation du parking est soumise au paiement d'une redevance dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration du Crous, payable mensuellement. L'accès au parking se fait contre la remise d'un badge. L'Usager doit conserver ce badge le temps de son abonnement au parking de la résidence. Il s'acquitte d'un dépôt de garantie qui lui sera restitué lors de la restitution du badge sauf en cas de dégradation constatée. En cas de perte de badge, l'Usager devra s'acquitter d'une somme forfaitaire dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration du Crous.

Article 7 Exonération de responsabilité

La redevance perçue à cet effet est un droit de stationnement et non de gardiennage. Le Crous ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'un quelconque dommage, vol, incendie, etc. pouvant survenir au véhicule ou à son contenu. Il est vivement conseillé de bien fermer le véhicule et de ne laisser aucun objet apparent à l'intérieur.

Article 8 Responsabilités

Les propriétaires des véhicules sont responsables des accidents corporels ainsi que des dégâts matériels qu'ils pourraient causer à l'intérieur du parking, tant aux voitures qu'aux installations, qu'aux immeubles. Toute dégradation du matériel du parking, dûment constatée, fera l'objet de poursuites. En cas d'accident, la déclaration doit en être faite immédiatement à la direction de la résidence.

Article 9 Circulation à l'intérieur des parcs

Sur les voies de circulation, les Usagers sont tenus d'observer les prescriptions du code de la route, la signalisation existante, les consignes portées à leur connaissance par voie de panneaux ou directement par les personnels de la résidence ainsi que les dispositions particulières prévues au présent règlement. Le non-respect de ces dispositions entraînera la caducité de l'abonnement pris auprès de la résidence.

La vitesse des véhicules est limitée à 15 km/h dans les parcs. Les dépassements et le stationnement sont interdits sur les voies de circulation.

La mise en stationnement doit être effectuée de façon telle que le véhicule n'empiète pas sur la voie de circulation, ni sur l'emplacement voisin.

Article 10 Stationnement

En cas de stationnement interdit, gênant les conditions d'exploitation normale ou présentant un danger quelconque pour l'intégrité des parcs, le Crous se réserve le droit de faire appel aux autorités compétentes pour faire procéder à l'enlèvement du véhicule aux entiers frais, risques et périls de son

propriétaire. En cas d'accident ou d'immobilisation involontaire d'un véhicule, l'Usager prendra immédiatement les mesures nécessaires pour ranger le véhicule de sorte qu'il ne gêne d'aucune manière la circulation normale dans le Parking.

Article 11 Cas particulier d'un usager du parking non-locataire de la résidence

Si l'Usager du parking n'est pas un locataire de la résidence où se situe le parking, ce dernier ne doit en aucun cas accéder aux étages, ni troubler la tranquillité des résidents. Il ne doit traverser que les espaces communs lui permettant d'accéder ou de sortir du parking.

Annexe financière au règlement intérieur parking

CONDITIONS FINANCIÈRES

La place de stationnement attribuée à (bénéficiaire(s)) présente les caractéristiques suivantes :

- Résidence (nom et adresse) :
- Numéro de place :
- Redevance :

Les dégradations sont facturées au bénéficiaire selon les tarifs votés au conseil d'administration du Crous.

Rapport annuel de performance

joint au compte financier

Exercice 2025

*Etats GBCP et rapport de l'ordonnateur présentés pour
vote en séance du conseil d'administration du Crous
Normandie le lundi 16 mars 2026.*

Table des matières

I.	Introduction	4
II.	Tableau des autorisations d'emplois	5
A.	Le suivi des emplois	5
B.	Le suivi des dépenses de personnel	6
III.	Tableau des autorisations budgétaires.....	9
A.	Les recettes.....	9
B.	Les dépenses.....	15
C.	So de budgétaire.....	23
IV.	Tableau d'équilibre financier.....	24
A.	Remboursement d'emprunts, nouveaux prêts, dépôts et cautionnements	25
B.	Opérations au nom et pour le compte de tiers.....	25
C.	Autres décaissements non budgétaires.....	25
D.	Trésorerie	25
V.	Tableau de la situation patrimoniale.....	26
A.	Compte de résultat prévisionnel et capacité d'autofinancement.....	26
B.	Situation patrimoniale et fonds de roulement	28
VI.	Tableau de synthèse – appréciation de la soutenabilité budgétaire.....	29
VII.	Indicateurs de performance.....	30
A.	HÉBERGEMENT	30
	Le chiffre d'affaires (droits constatés compte 70671).....	31
	Le taux d'occupation physique.....	32
	Les dépenses de fonctionnement.....	35
	Le taux de couverture.....	36
	La composition du coût de fonctionnement et le coût d'un lit.....	36
B.	RESTAURATION	37
	La fréquentation.....	37
	Les tickets moyens.....	42
	Le nombre de repas.....	43
	Les pourcentages d'achats EGALIM	46
	Le chiffre d'affaires.....	47
	Le taux de couverture et les dépenses en restauration.....	47
	Le coût de revient d'un repas.....	48

I. Introduction

Le compte financier 2025 traduit une nouvelle fois l'ambition portée par le Crous Normandie d'offrir les meilleures conditions d'accueil et de qualité de vie étudiante, ambition rendue possible également grâce à un soutien constant de l'Etat via le Cnous.

Pour le Crous Normandie, ce soutien a permis d'accompagner l'accroissement de l'activité de restauration par rapport à 2024 et de poursuivre les réhabilitations de notre patrimoine.

L'activité restauration met l'accent particulièrement sur une politique d'alimentation saine et durable avec une volonté réaffirmée d'améliorer la qualité de nos prestations tout en diversifiant notre offre. Dans cette dynamique, l'objectif du Crous Normandie est d'atteindre 30 % d'offre végétarienne d'ici fin 2026 afin de répondre aux enjeux environnementaux, de santé et aux attentes des étudiants. Par ailleurs, une progression significative est engagée en vue de l'atteinte des objectifs fixés par la loi EGalim, notamment à travers le développement des approvisionnements responsables, l'intégration de produits de qualité favorisant les circuits courts et le soutien de l'économie locale. Dans cette optique, le Cnous a versé au Crous Normandie une subvention de 126 867 € dans le cadre du Fonds vert (promouvoir les produits locaux et bio). Cette démarche participative est un facteur d'amélioration pour l'accès à une alimentation saine, durable et de qualité tout en contribuant à développer les filières locales.

Ce compte financier réaffirme notre politique de qualité de l'hébergement avec la poursuite de réhabilitation de résidences sur l'ensemble des territoires. Une très nette amélioration des performances des bâtiments (thermiques, acoustiques...) est visée sans oublier une réflexion de fond menée sur les usages pour un réaménagement des logements et des communs contribuant au bien-être et à la réussite des jeunes.

Ces investissements sont rendus possibles grâce à un appui financier conséquent du Cnous.

Ces investissements sont également complétés par un effort du Crous Normandie en 2025, qui a financé un ensemble d'opérations sur ressources propres de l'ordre de 3,4 millions d'euros.

En définitive, ce compte financier 2025 reflète notre engagement constant auprès des étudiants dans l'objectif toujours plus affirmé d'accompagner tous les étudiants et en particulier ceux issus des classes sociales moins favorisées.

II. Tableau des autorisations d'emplois

A. Le suivi des emplois

En 2025, le Crous Normandie a reçu une autorisation d'emplois sous plafond de 661 ETPT et de 11 ETPT hors plafond. Elle est identique à celle de 2024, les 2 ETPT hors champs ont été transformés en ETPT sous plafond. Sont inclus dans l'autorisation d'emplois sous plafond, tous les emplois de personnels administratifs et ouvriers en CDI ou CDD (CDD de droit public). La dotation hors plafond concerne les contrats aidés et les apprentis.

Au total, l'exécution au 31 décembre 2025 s'établit à **647,20 ETPT**. Elle est ventilée de la manière suivante :

- Fonctionnaires : 206,22 ETPT.
- Contractuels : 438,75 ETPT.
- Hors plafond : 2,23 ETPT correspondant à des contrats aidés en restauration et en hébergement.

L'exécution globale au 31 décembre 2025 fait apparaître un écart de - 17,60 ETPT par rapport à la prévision d'atterrissage du BR3 2025.

L'écart constaté s'explique par certains départs (concours, mutation, retraite, détachement) qui n'ont pas été immédiatement remplacés. Une réorganisation complète du service de la stratégie immobilière a été opérée et a décalé dans le temps les processus de recrutement.

La nouvelle méthodologie de décompte des ETPT suspensifs génère également une sous-consommation de l'ordre de **13,17 ETPT**.

Au 31 décembre 2025, il n'y a plus de contrats aidés. Les contrats des quatre personnels concernés ont pris fin, en cours d'année 2025, d'où la consommation de 2,23 ETPT.

B. Le suivi des dépenses de personnel

Les dépenses de personnel en crédits de paiement s'élèvent **au 31 décembre 2025, à 30 389 890 €**, dont 4 791 429 € au titre du CAS Pensions (part employeur : 4 198 666 € / part salariale : 592 763 €). L'enveloppe des dépenses de personnel est ainsi exécutée à hauteur de 97,99 % des prévisions inscrites au BR3 2025.

Situation au 31/12/2025		2024	2025	Ecart
FONCTIONNAIRES	PA - FONCTIONNAIRES - 3614	12 839 606,81 €	13 035 429,62 €	1,53%
CONTRACTUELS	CDD FA MA + VACANT	327 339,771	452 524,541	40,05%
	CDD FO MA + VACANT	300 407,301	1 562 214,501	74,29%
	FA - AUXILIAIRES SUIR POSTE FA CDD CDD	222 521,621	221 962,551	-0,24%
	FO - OUVRIERS CDD	10 204 062,961	10 594 222,771	2,91%
	SURCÔT FA + FO	3 241 635,131	3 771 039,431	1,84%
	CAF FO	62 409,311	42 671,541	-31,02%
CONTRACTUELS		16 169 436,04 €	16 597 301,96 €	2,65%
AUTRES DÉPENSES DE PERSONNEL		627 990,131	757 152,421	10,05%
TOTAL		29 696 032,98 €	30 389 890,00 €	2,34%

Au 31 décembre 2025, la masse salariale de l'établissement est en hausse de **2,34 %** par rapport au 31 décembre 2024.

- La hausse de la masse salariale relative aux contractuels (rubrique qui englobe plusieurs typologies de CDD) augmente de 2,65 % en raison du recrutement de contractuels en lieu et place de recrutement de fonctionnaires.

Les titulaires

La masse salariale des titulaires s'établit à **13 035 430 €** en crédits de paiement au 31 décembre 2025 soit un taux d'exécution de 97,56 % par rapport aux prévisions du BR3 2025. Elle augmente de **1,53 % (+ 195 823 €)** par rapport à 2024.

Les contractuels

La masse salariale des contractuels s'établit à **16 597 302 €** en crédits de paiement au 31 décembre 2025, soit un taux d'exécution de 99,66 % par rapport aux prévisions du BI 2025. Elle augmente de **+ 2,65, % (+ 428 866 €)**.

Situation au 31/12/2025	2024	2025	ECART
645311 - Pensions civiles (cotisations pour le CA	4 043 744,48 €	4 198 666,40 €	3,83%
64532 - CNRACL	338,23 €		-100,00%
	4 044 082,71 €	4 198 666,40 €	3,82%
6311 - Taxe sur les salaires	443 715,87 €	451 167,07 €	1,68%
6331 - Versement de transport	333 728,29 €	339 809,82 €	1,82%
6332 - Allocation logement	85 834,42 €	87 233,17 €	1,63%
6333 - Participation des employeurs à la format	17,92 €	4,66 €	-74,00%
64111 - Rémunérations principales	15 673 970,13 €	15 819 060,56 €	0,93%
6412 - Congés payés du personnel	126 448,19 €	127 059,56 €	0,48%
64131 - Primes et gratifications indexées	1 101 111,68 €	1 285 484,59 €	16,74%
641421 - Indemnité compensatrice hausse CSG	109 343,17 €	134 290,03 €	22,82%
641422 - Autres indemnités et avantages non index	2 225 351,91 €	2 247 953,92 €	1,02%
6415 - Supplément familial	176 909,27 €	176 728,72 €	-0,10%
6418 - Autres rémunérations du personnel	68 768,92 €	48 236,51 €	-29,86%
64191 - Abattement indemnitaire dans le cadre du	-50 946,45 €	-50 287,51 €	-1,29%
6451 - Cotisations d'assurance maladie	4 309 319,17 €	4 411 320,99 €	2,37%
6452 - Cotisations aux mutuelles	5 940,41 €	5 518,24 €	-7,11%
64532 - CNRACL	63 187,13 €	78 453,99 €	24,16%
645351 - RAFP	53 346,69 €	53 077,66 €	-0,50%
645352 - IRCANTEC	479 699,63 €	502 926,71 €	4,84%
645358 - Autres caisses de retraite complémentaire	78,75 €	22,06 €	-71,99%
6454 - Cotisations à Pôle emploi	82,99 €	21,60 €	-73,97%
6455 - Charges sociales sur congés à payer	107,65 €	28,02 €	-73,97%
6471 - Prestations directes	13 675,96 €		-100,00%
64741 - Cantines	76 046,89 €	12 820,05 €	-83,14%
64742 - Prestations à caractère familial	41 631,75 €	23 299,44 €	-44,03%
64743 - Dons ou secours	20 525,72 €	13 230,70 €	-35,54%
64744 - Actions spécifiques	212 530,56 €	261 746,25 €	23,16%
64748 - Autres œuvres sociales	692,61 €	74 292,42 €	10626,44%
6475 - Médecine du travail, pharmacie	80 831,04 €	87 724,38 €	8,53%
	25 651 950,27 €	26 191 223,60 €	2,10%
TOTAL	29 696 032,98 €	30 389 890,00 €	2,34%

Les dépenses relatives à la rémunération du personnel (ligne 64111) ont augmenté de 0,93 % soit 145 090,43 € entre décembre 2024 et décembre 2025 et restent relativement stables. Les évolutions constatées entre 2024 et 2025 ainsi que le taux d'exécution du budget au 31 décembre 2025 sont légèrement en dessous des prévisions votées au budget rectificatif n°3 2025.

Les autres dépenses de personnel

- L'action sociale (c/64744) : 49 215,89 € soit 23,16 % de plus qu'en décembre 2024. Cette augmentation s'explique par la revalorisation des quotients familiaux de l'action spécifique.
- Le changement d'imputation comptable de l'aide au repas des personnels (c/64741 vers le c/64748) induit de fortes fluctuations. Avec l'ancienne méthode, la variation ne serait que de : 13,52 %, soit : 10 372,97 €.

III. Tableau des autorisations budgétaires

A. Les recettes

Les recettes totales du Crous Normandie s'élèvent, pour l'année 2025, à **78 016 235 €** soit un **taux d'exécution de 97,84 %** par rapport aux dernières prévisions votées en décembre 2025. Les recettes de l'établissement augmentent de 5,67 % par rapport à l'exécution 2024.

	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Évolution en %	Évolution en €	Budget rectificatif n°3 2025	Exécution en %
Recettes globalisées	69 183 870 €	73 438 070 €	6,15%	4 254 200 €	72 852 731 €	100,80%
Subvention (SCSP)	21 832 813 €	23 917 062 €	9,55%	2 084 249 €	23 917 062 €	100,00%
Autres financements de l'Etat	1 746 530 €	171 066 €	-90,21%	-1 575 464 €	194 231 €	88,07%
Fiscalité affectée	1 024 401 €	1 082 630 €	5,68%	58 229 €	1 082 630 €	100,00%
Autres financements publics	293 346 €	279 739 €	-4,64%	-13 606 €	253 895 €	110,18%
Recettes propres	44 286 781 €	47 987 573 €	8,36%	3 700 793 €	47 404 913 €	101,23%
Recettes fléchées	4 644 224 €	4 578 164 €	-1,42%	-66 060 €	6 887 265 €	66,47%
Subvention (SCIF)	0 €	551 608 €		551 608 €	1 704 000 €	32,37%
Autres financements de l'Etat fléchés	1 734 010 €	4 025 646 €	132,16%	2 291 636 €	5 182 354 €	77,68%
Autres financements publics fléchés	2 909 836 €	765 €	-99,97%	-2 909 071 €	765 €	100,00%
Recettes propres fléchées	378 €	146 €	-61,38%	-232 €	146 €	100,00%
TOTAL DES RECETTES	73 828 094 €	78 016 235 €	5,67%	4 188 141 €	79 739 996 €	97,84%

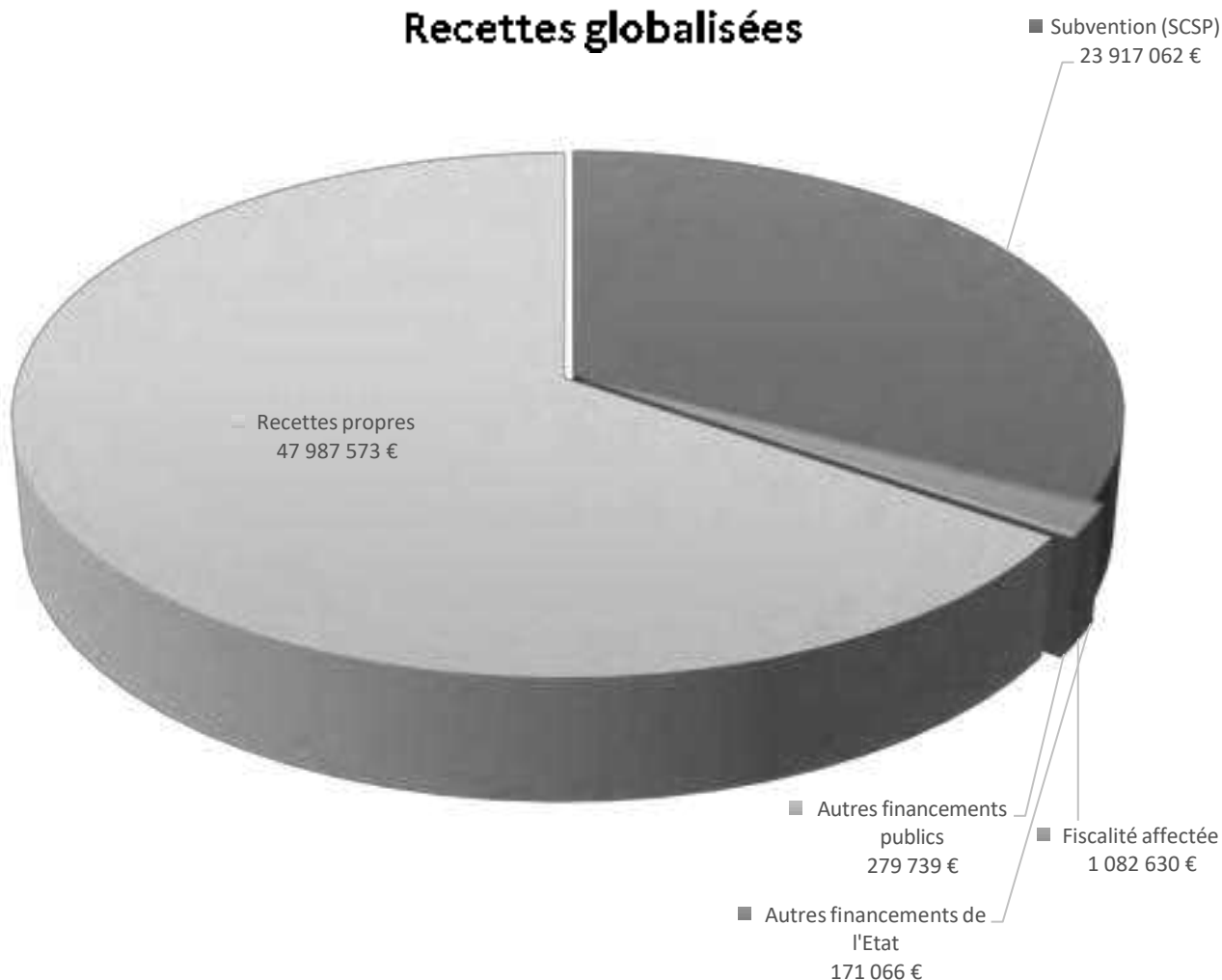
Recettes globalisées : 73 438 070 €

Les recettes globalisées s'établissent à **73 438 070 €** au **31 décembre 2025** soit une exécution à hauteur de **100,80 %** des prévisions du **BR3 2025**.

Elles présentent une **augmentation de 6,15 %** par rapport à 2024 (à 4 254 200 €) qui s'explique par la hausse de la dotation complémentaire de SCSP allouée par l'Etat (à 2 084 249 €). Les recettes propres augmentent de 8,36 % (cf. explications pages 12 et 13).

La seule baisse significative concerne les « autres financements de l'Etat » (- 1 575 464 €). Cette diminution est due à la disparition du dispositif du bouclier tarifaire en 2025.

Recettes globalisées



Subvention pour Charges de Service Public : 23 917 062 €

La subvention pour charges de service public attribuée au Crous Normandie au titre de l'année 2025 s'élève à **23 917 062 €**. Cette subvention Etat se décompose comme suit :

- Une dotation initiale de **22 563 413 €**.
- Un premier complément de **205 741 €** voté au BR2 du Crous Normandie pour le solde du financement du repas à 1 € de 2024.
- Une dotation supplémentaire de **1 147 908 €** voté au BR3 du Crous Normandie au titre de la mise en œuvre du repas à 1 € (1 051 431 €) en 2025 et le versement de la subvention de 96 477 € pour le financement des repas à 1 € dans le cadre de la restauration agréée.

Autres financements de l'Etat : 171 066 €

Ils se décomposent comme suit :

- L'octroi d'une subvention complémentaire de **126 867 €** dans le cadre du Fonds vert pour promouvoir les produits locaux et bio.
- Les frais de gestion des bourses MAAF pour **21 018 €**.
- Le remboursement des contrats aidés pour **16 560 €**. En 2025, le Crous Normandie a accueilli 4 contrats aidés pour une équivalence de 2,23 ETPT.
- L'octroi d'une subvention de **4 086 €** dans le cadre de la revalorisation des assistantes sociales du Crous Normandie.
- Le reliquat du remboursement par l'Etat du bouclier tarifaire de 2024 pour **2 535 €**.

Fiscalité affectée : 1 082 630 €

La quote-part de la CVEC 2024-2025 attribuée au Crous Normandie s'établit à **1 082 630 €**. Elle augmente de 5,68 % (+ 58 229 €) par rapport à 2024.

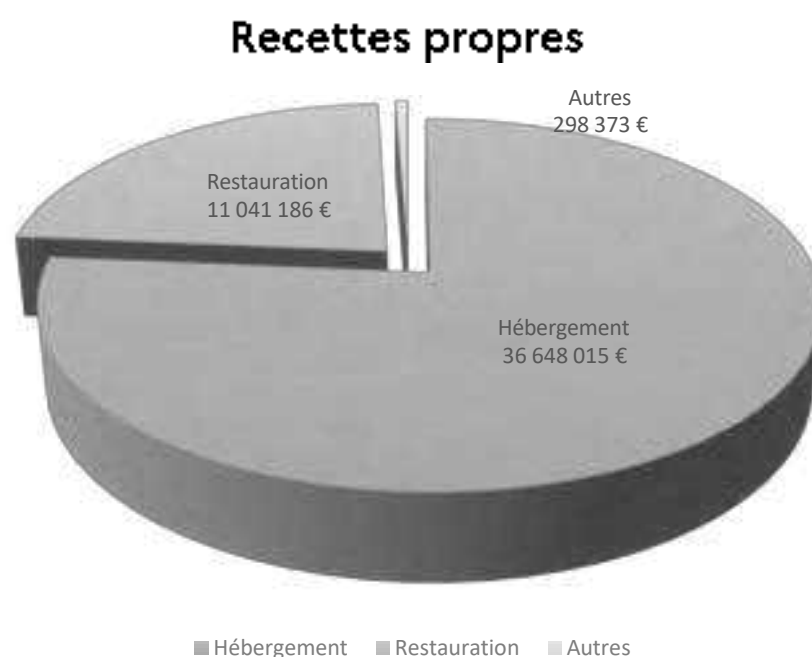
Autres financements publics : 279 739 €

Le Crous Normandie a encaissé **279 739 €** d'autres financements publics globalisés en 2025 soit **110,18 % de la prévision**.

- Remboursement de la subrogation : 260 232 €.
- Remboursement par le FIPHFP à hauteur de 90 % des dépenses pour l'aménagement de 3 postes pour des personnels en situation de handicap : 3 907 €.
- Subvention accordée par le CCAS de la ville de Cherbourg pour 15 600 €. Cette aide est destinée aux étudiants en situation de précarité de la communauté d'agglomération du Cotentin.

Recettes propres : 47 987 573 €

Les recettes propres du Crous Normandie constituent 65 % des recettes globalisées (contre 64 % en 2025) soit **101,23 % des prévisions inscrites en BR3 2025**.



Les recettes propres du Crous Normandie sont majoritairement constituées du chiffre d'affaires réalisé par les activités marchandes de l'établissement que sont l'hébergement et la restauration. Les encaissements de redevances, loyers, charges et compléments de loyer s'élèvent au 31 décembre 2025 à 34 781 553 € et ceux liés aux repas servis dans les restaurants universitaires à 10 676 485 € soit près de 99 % de la totalité des recettes propres du Crous Normandie.

Les recettes liées aux activités marchandes de l'établissement pour l'année 2025 sont détaillées dans la partie indicateurs et performance du présent rapport (pages 30 à 48).

A ces recettes marchandes s'ajoutent d'autres encaissements « Autres » pour **298 373 €** :

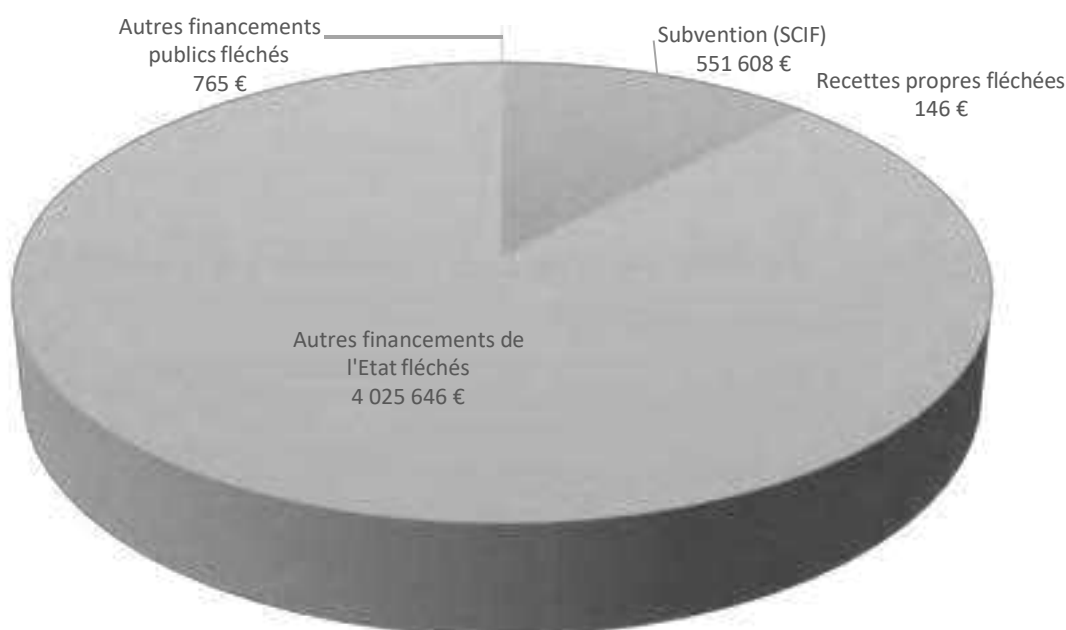
- Participation de la Région aux frais de gestion des dossiers de bourses sanitaires et sociales pour 277 188 €.
- Remboursement par le CNF des frais de déplacement pour les stagiaires en formation pour 12 054 €.
- Remboursement des nuitées d'hôtel et des frais d'inscription par les participants au séminaire et au colloque de 2024 pour 3 255 €.

Le solde de 5 876 € correspond à diverses recettes (reliquat des frais d'inscription au colloque franco-allemand de 2024, bouclier tarifaire, vente d'un véhicule...).

Recettes fléchées : 4 578 164 €

Les recettes fléchées s'établissent à **4 578 164 €** au 31 décembre 2025 soit une exécution à hauteur de **66,47 % des prévisions du BR3 2025**.

Recettes fléchées



Financements de l'Etat fléchés : 4 025 646 €
(Opérations antérieures au 01/01/2024)

Les financements de l'Etat fléchés sont les dotations en fonds propres du Crous. Elles servent à financer les opérations immobilières et pluriannuelles du Crous Normandie.

En 2025, les financements de l'Etat fléchés représentent **4 025 646 €** soit un taux d'exécution de **77,68 % du BR3 2025**. Ils concernent les deux opérations immobilières suivantes :

- Réhabilitation de « Grémillon E » (Hérouville Saint Clair) pour 74 070 € sur les 5 265 630 € du coût total de l'opération (fin de l'opération en 2025).
- Réhabilitation de « Grémillon D » (Hérouville Saint Clair) pour 3 951 576 € sur les 6 355 000 € du coût total de l'opération.

Subvention pour charges d'investissement fléchée : 551 608 €
(Opérations postérieures au 01/01/2024)

Les recettes liées aux autres financements publics fléchés s'élèvent à **551 608 €** en 2025 et affichent un **taux d'exécution des dernières prévisions de 32,37 %**.

- Réhabilitation de la Résidence « Ango » (Mont-Saint-Aignan) pour 130 893 € sur les 8 610 000 € du coût total de l'opération.
- Réhabilitation de la Résidence « Hôtel des Gens de Mer » (Le Havre) pour 139 474 € sur les 15 048 264 € du coût total de l'opération.
- Remboursement pour la mise en place des « Travaux urgents RUA » (Caen) pour 281 241 € sur les 604 000 € du coût des travaux.

Autres financements publics fléchés : 765 €

Remboursement par le FIPHFP à hauteur de 90 % des dépenses pour l'aménagement d'un poste pour un personnel en situation de handicap : 765 €.

Recettes propres fléchées : 146 €

Dans le cadre d'une convention avec le Rotary Club du Havre, celui-ci a financé des repas aux étudiants (100 repas servis).

B. Les dépenses

Les dépenses du tableau 2 « autorisations budgétaires » comprennent trois enveloppes limitatives : personnel, fonctionnement et investissement. Elles sont exprimées en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP).

Les dépenses totales du Crous Normandie s'élèvent au 31 décembre 2025 à **64 682 702 € en AE et 76 295 669 € en CP** soit un taux d'exécution des prévisions inscrites en BR3 2025 respectif de **91,55 % et 90,28 %**.

	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Évolution en %	Évolution en €	Budget rectificatif n°3 2025	Exécution en %
Personnel	29 696 033 €	30 389 890 €	2,34%	693 857 €	31 012 963 €	97,99%
dont CAS Pension	4 040 744 €	4 199 666 €	3,83%	158 922 €	4 436 432 €	94,22%
Fonctionnement	29 484 966 €	28 248 171 €	-4,19%	-1 236 795 €	31 874 380 €	88,62%
Denrées alimentaires	7 428 171 €	7 645 301 €	2,91%	216 130 €	8 537 411 €	89,55%
Loyers et charges versées	4 345 534 €	5 20 264 €	20,42%	86 731 €	5 50 204 €	90,11%
Viabilisation	12 214 045 €	9 464 007 €	-22,52%	-2 750 038 €	1 075 674 €	86,45%
Entretien - Equipement	3 962 238 €	2 990 011 €	-24,32%	-960 420 €	3 760 596 €	79,32%
Frais généraux	4 660 581 €	6 782 980 €	44,82%	2 096 406 €	7 046 874 €	96,26%
Participations financières	761 376 €	830 780 €	9,51%	72 405 €	860 621 €	94,36%
Investissement	10 199 924 €	6 044 641 €	-40,73%	-4 154 284 €	7 766 692 €	77,83%
TOTAL DES AE	69 379 924 €	64 682 702 €	-6,77%	-4 697 222 €	70 654 035 €	91,55%

Le montant des engagements 2025 relatifs au fonctionnement de l'établissement est différent sur les 3 postes « Entretien - Equipement », « Frais généraux » et « Viabilisation ».

En effet, suite à changement de méthodologie comptable, les dépenses qui étaient auparavant imputées sur le compte 6063 (DENT) ont été imputées sur le compte 6068 (DFGE). Si nous regroupons ces deux sous-nature en 2025, la hausse constatée n'est que de 13,14 % et une exécution à hauteur de 90,34 %.

	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Évolution en %	Évolution en €	Budget rectificatif n°3 2025	Exécution en %
Entretien - Equipement	8 645 820 €	9 781 799 €	13,14%	1 135 978 €	10 827 470 €	90,34%
Frais généraux						

L'augmentation de 2,91 % de dépenses denrées alimentaires est essentiellement due à la hausse d'activité de + 0,84 % par rapport à 2024 et à la hausse du coût des matières premières (+ 1,1 % sur un an). Le Crous Normandie a également fait le choix de recourir à plus de produits bio et EGalim.

La principale baisse concerne la viabilisation. En effet, le Crous Normandie a adhéré aux marchés de la DAE au 01/01/2024 (gaz + électricité) et l'économie réalisée entre 2023 et 2024 est de 5 477 245 € et de 2 750 038 € entre 2024 et 2025.

La rénovation thermique de plusieurs résidences (Labedoyère au Havre - Flaubert à Mont Saint Aignan et Grémillon à Hérouville Saint Clair) a contribué également à réduire nos consommations énergétiques. Le recrutement en 2025 d'un référent énergie va permettre au Crous Normandie de mieux appréhender l'effet volume, de l'effet prix et ainsi d'améliorer la prévision budgétaire qui n'est que de 85,45 %.

Pour la sous-nature « loyers et charges », le Crous Normandie a pris en gestion deux nouvelles cafétérias (Calypso à Caen et Cafétéria des Antilles au Havre). Pour ces deux cafétérias, le Crous a opté pour la location de deux « Fabrik à boissons », projet novateur de distributeurs de boissons « zéro déchet » qui transforme l'eau du réseau en boissons plates ou pétillantes, micro filtrées et aromatisées. La cafétéria des Antilles n'appartient pas au Crous et le loyer mensuel de cette cafétéria est de 6180 €.

Les crédits de paiement sont corrélés à la baisse des engagements (- 4,19 % en AE et - 8,41 % en CP).

	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Évolution en %	Évolution en €	Budget rectificatif n°3 2025	Exécution en %
Personnel	29 696 033 €	30 389 890 €	2,34%	693 857 €	31 012 963 €	97,99%
dont CAS Pension	4 040 744 €	4 199 666 €	3,83%	158 922 €	4 436 432 €	94,22%
Fonctionnement	39 982 392 €	36 620 089 €	-8,41%	-3 362 303 €	41 613 689 €	88,00%
Denrées alimentaires	7 425 171 €	7 645 301 €	2,91%	216 130 €	8 537 411 €	89,55%
Loyers et charges versées	10 367 219 €	9 264 526 €	-10,54%	-1 102 693 €	10 030 210 €	92,11%
Viabilisation	12 422 895 €	9 460 361 €	-23,82%	-2 962 534 €	1 075 674 €	80,44%
Entretien - Equipement	4 295 006 €	2 901 226 €	-32,45%	-1 393 780 €	3 862 044 €	75,12%
Frais généraux	4 667 834 €	6 546 876 €	40,26%	1 879 042 €	7 103 370 €	92,17%
Participations financières	800 264 €	790 770 €	-0,19%	-965 €	976 972 €	81,76%
Investissement	7 542 347 €	9 285 691 €	23,11%	1 743 344 €	11 886 260 €	78,12%
TOTAL DES CP	77 220 772 €	76 295 689 €	-1,20%	-925 102 €	84 512 912 €	90,28%

Dépenses de personnel : 30 389 890 €

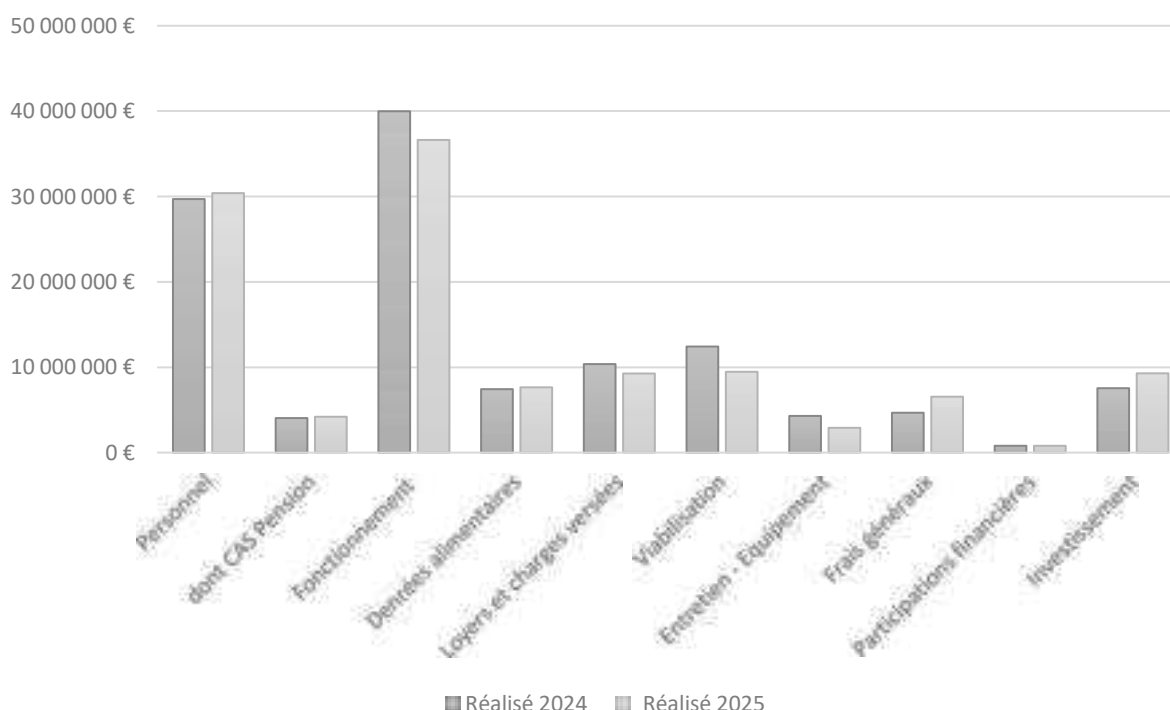
Les dépenses de personnel s'élèvent à 30 389 890 € en AE et CP au 31 décembre 2025. Elles sont en hausse de 2,34 % par rapport à 2024 et présentent un taux d'exécution du BR3 2025 de 97,99 %. L'évolution constatée entre 2024 et 2025 s'explique globalement par la hausse de la consommation du plafond d'emplois et les mesures indiciaires et indemnitaires des CDI DAPOOUS.

L'exécution de ces crédits est détaillée pages 5 à 8 du présent rapport.

Dépenses de fonctionnement : 36 620 089 €

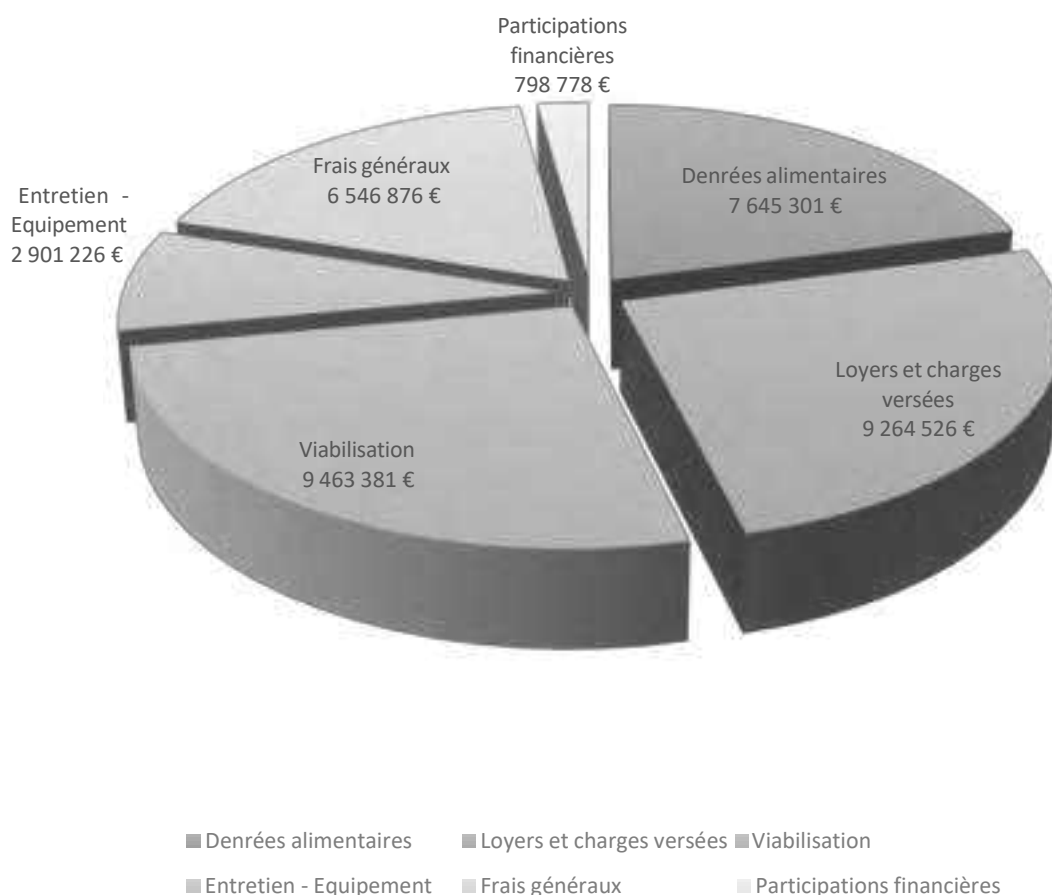
Les dépenses de fonctionnement sont présentées en 6 sous-enveloppes pour apporter de la lisibilité sur les catégories de dépenses du Crous Normandie. Globalement, elles représentent 48 % des dépenses du Crous Normandie (en CP) et s'établissent à 36 620 089 € en 2025 soit une baisse de 3 362 303 € par rapport à 2024.

Evolution des CP



L'analyse des dépenses de fonctionnement est réalisée en crédits de paiement.

Répartition des dépenses de fonctionnement - CP



Dépenses alimentaires : 7 645 301 €

Les dépenses de denrées alimentaires du Crous Normandie s'élèvent à 7 645 301 € au 31/12/2025 soit un taux d'exécution du budget de 89,55 %. On constate une hausse de cette enveloppe de 2,91 %.

Cette hausse des dépenses alimentaires résulte des deux points suivants :

- D'une part, du contexte inflationniste et notamment de l'augmentation du coût des matières premières couplée à un déficit en approvisionnement. Les prix de l'alimentation ont augmenté de 1,1 % sur un an, selon l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques ;

- D'autre part, de la hausse de la fréquentation des restaurants universitaires. Sur l'année 2025, le nombre de repas servis est en hausse de 0,85 % avec 3 805 260 repas servis dont 49,82 % de repas à 1 € (boursiers + étudiants en situation de précarité).

Loyers et charges versés : 9 264 526 €

Les dépenses de loyers et charges représentent 9 264 526 € en 2025. Elles sont en baisse de 10,64 % (- 1 102 693 €) et affichent un taux d'exécution du budget de 92,11 %.

Les loyers versés aux bailleurs sociaux se chiffrent à 9 170 456 € soit 91 % des dépenses relatives à cette enveloppe de fonctionnement. Les autres coûts (86 731 €) se résument par les locations diverses suivantes :

- Locations de TPE lecteurs NAYAX (paiement Izly) : 32 549 €.
- Locations machines à café : 29 492 €.
- Locations (fontaines à eau, photocopieurs, batterie véhicules, standard téléphonique...) : 32 029 €.

La diminution de l'enveloppe de « loyers et charges versés » de 1 102 693 € s'explique par la fin des baux emphytéotiques de Pléiade et Capelle 1 et 2 à Mont Saint Aignan.

Viabilisation : 9 463 381 €

9 463 381 € de viabilisation ont été réglés en 2025. On note une baisse de 23,82 % (- 2 959 514 €) et un taux d'exécution du budget de 85,44 %. A périmètre constant, l'adhésion à la DAE a eu un impact positif sur la réduction des coûts.

- Gaz et chauffage sur réseau : 3 575 860 €.
- Electricité : 3 696 372 €.
- Eau et assainissement : 2 139 193 €.
- Carburant : 51 956 €.

Entretien et Equipement : 2 901 226 €

L'entretien et l'équipement se traduisent principalement par les achats de matériels (ameublement, literie, mobilier, appareils domestiques, vaisselle...) ainsi que les diverses maintenances obligatoires sous contrat (chauffage, vérifications réglementaires...) et hors contrat (réparation suite à des pannes) propres aux services du Crous Normandie. Ces dépenses se chiffrent à 2 901 226 € en 2025 soit un taux d'exécution du budget de 75,12 % et une baisse de 32,45 % en comparaison avec les dépenses de 2024 (- 1 393 783 €). Cette baisse est essentiellement due au changement de nomenclature comptable (cf. explications page 15).

Globalement, ces dépenses sont réparties de la manière suivante :

- Fournitures d'entretien et de petits équipements (mobilier d'hébergement, matériels de cuisine et électroménagers, stock de matériels pour les équipes de maintenance...) : 543 870 €. Depuis 2023, le Crous Normandie a remplacé le mobilier des sites d'Evreux (Iton) et de Mont Saint Aignan (Athéna). La dernière tranche a été réalisée en 2025.
- Entretien et réparation sur biens mobiliers : 1 157 514 € dont 443 966 € d'intervention sur le matériel de cuisine.
- Maintenance sur biens immobiliers (contrats) : 952 931 €.
- Prestations de nettoyage : 246 911 €.

Frais généraux : 6 546 876 €

Les dépenses de frais généraux englobent majoritairement les coûts liés au fonctionnement de l'établissement, soit une consommation de 92,17 % du budget et une augmentation de 40,26 % par rapport à 2024. Cette hausse est essentiellement due au changement de nomenclature comptable (cf. explications page 15). Les 5 postes les plus importants sont :

- Abonnements et consommations téléphonie et Wifirst : 1 212 809 €.
- Intérim et gardiennage : 763 045 €.
- Traitement des ordures ménagères et taxes : 541 474 €.
- Produits entretien, jetables : 508 158 €.
- Frais bancaires et charges d'intérêts : 461 037 €.

Participations financières : 798 778 €

Les dépenses de participations financières s'établissent à 798 778 € en 2025 soit 0,19 % de moins qu'en 2024 et un taux d'exécution de 81,76 % des dernières prévisions votées.

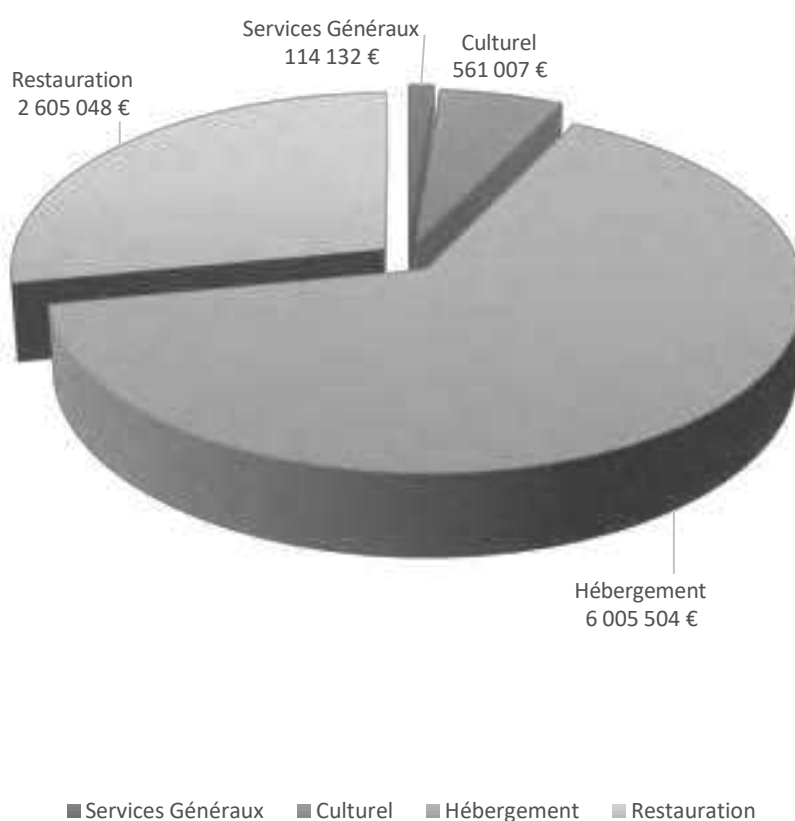
Les participations financières versées en 2025 se répartissent comme ci-dessous :

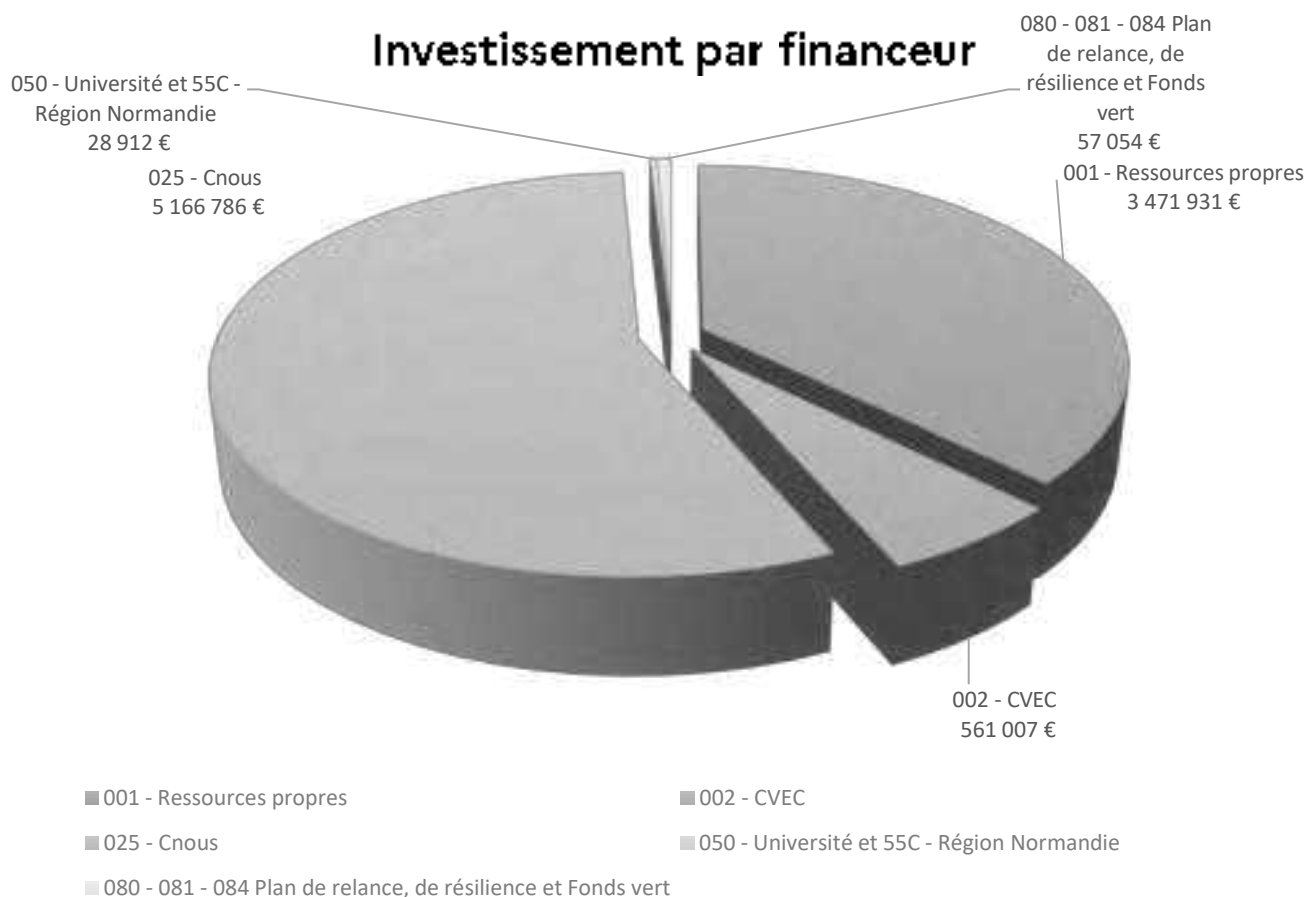
- Subventions versées aux établissements d'enseignement supérieur dans le cadre d'appel à projets CVEC « Vie Étudiante » et Culture Actions : 475 193 €.
- Subventions versées aux restaurants et foyers agréés : 300 620 €.
- Subvention versée à Normandie Université : 16 250 €.
- Indemnités versées aux services civiques : 6 715 €.

Dépenses d'investissement : 9 285 691 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **6 044 641 € en AE** pour une prévision de 7 766 692 € soit un taux d'exécution de 77,83 % et à **9 285 691 € en CP** pour une prévision de 11 886 260 € soit un taux d'exécution de 78,12 %.

Ventilation des dépenses d'investissement par domaine d'activité





Les investissements réalisés en 2025 sont en deçà des prévisions du BR3 2025 (retard de passation des marchés de travaux et report du changement de la plonge du restaurant la passerelle à Cherbourg).

Les dépenses sur fonds propres s'établissent à 3 471 931 € au 31 décembre 2025 et se répartissent sur les trois secteurs d'activités :

- **Services généraux** pour 113 367 € (acquisition d'un véhicule, renouvellement du matériel informatique et mise aux normes du SSI du bâtiment administratif de Caen).
- **Hébergement** pour 1 130 254 € (accessibilité PMR des résidences Bacot et Côte de Nacre à Caen, changement de 22 cuisines collectives et douches de la résidence Bougainville au Havre, raccordement au réseau de chauffage urbain à Caen (1^{ère} tranche 50%)). Le Crous Normandie a poursuivi en 2025, l'entretien de ses résidences et a procédé à l'acquisition de matériels pour améliorer les conditions vie des étudiants.
- **Restauration** pour 2 228 310 € (remplacement de matériels obsolètes pour 1 087 794 €, travaux pour la mise en place de la cafétéria des Antilles et amélioration de la production au restaurant Porte Océane pour 748 553 € et fin de l'aménagement de l'espace santé- bien-être « Bâtiment Oxygène » pour 391 962 €).

Les dépenses financées par les fonds CVEC s'élèvent à 561 007 € et ont servi à financer des projets portés par les unités de gestion du Crous Normandie.

Concernant les opérations immobilières, les dépenses sur subventions se répartissent de la manière suivante :

Hébergement : 4 875 250 € (ces dépenses sont financées exclusivement par le Crous)

- Réhabilitation bâtiment E Grémillon à Hérouville Saint Clair pour 91 768 €.
- Réhabilitation bâtiment D Grémillon à Hérouville Saint Clair pour 4 488 824 €.
- Réhabilitation bâtiment A Grémillon à Hérouville Saint Clair pour 54 048 €.
- Réhabilitation Hôtel des gens de Mer au Havre pour 154 134 €.
- Réhabilitation Jehan Ango à Mont Saint Aignan pour 86 476 €.

Restauration : 376 738 €

- Travaux urgents du RUA à Caen pour 291 536 €.
- Libération de retenues de garantie pour des opérations antérieures à 2025 pour 51 679 €.
- Acquisition de matériels dans le cadre des opérations « Fonds vert » pour 33 523 €.

C. Solde budgétaire

Le solde budgétaire de l'exercice 2025 correspond à la différence entre les recettes et les crédits de paiement de l'exercice. Il s'élève à **1 720 565 €** pour une prévision initiale de 4 772 916 € au BR3 2025. Cette différence de 6 493 481 € s'explique par une surestimation des décaissements de 8 217 243 € et une sous-estimation des encaissements de 1 723 761 €.

IV. Tableau d'équilibre financier

Le tableau d'équilibre financier part du solde budgétaire de la comptabilité budgétaire et retrace les flux non budgétaires de la comptabilité générale afin de dégager l'impact des deux comptabilités sur la trésorerie de l'établissement.

Les éléments relatifs à l'équilibre financier du Crous Normandie sont analysés dans l'annexe financière rédigée par l'agent comptable de l'établissement.

	BESOINS		FINANCEMENTS		
	Montants Budget rectificatif 2025	Montants Compte financier 2025	Montants Budget rectificatif 2025	Montants Compte financier 2025	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	4 772 916 €	0 €	0 €	1 720 565 €	Solde budgétaire (excédent) (D1)
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	2 338 149 €	2 384 790 €	1 905 000 €	1 953 805 €	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)	20 013 493 €	21 344 343 €	20 098 493 €	22 037 931 €	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)
Autres décaissements non budgétaires (e1)		18 796 641 €		18 276 830 €	Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	27 124 558 €	42 525 774 €	22 003 493 €	43 989 130 €	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)= (2) - (1)	0 €	1 463 356 €	5 121 065 €	0 €	PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)	600 870 €	0 €		1 194 242 €	dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)
dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)	0 €	2 657 598 €	5 721 935 €	0 €	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	27 124 558 €	43 989 130 €	27 124 558 €	43 989 130 €	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

A. Remboursement d'emprunts, nouveaux prêts, dépôts et cautionnements

Les besoins financiers relatifs aux emprunts, prêts, dépôts et cautionnements se chiffrent au 31/12/2025 à **430 985 €** :

- - 433 149 € liés au remboursement en capital des quatre emprunts contractés par le Crous Normandie pour les résidences A Docks au Havre, Barbet et Charpak à Rouen ainsi que les locaux des services administratifs de Rouen ;
- 387 € pour les prêts aux personnels ;
- 1 777 € concernant le remboursement des cautions aux étudiants qui restituent leur logement Crous Normandie.

B. Opérations au nom et pour le compte de tiers

Les opérations au nom et pour le compte de tiers comprennent les dispositifs d'intervention non transparents. Il s'agit des versements reçus de l'Etat qui ont vocation à être redistribués par l'établissement, ce dernier n'étant pas le bénéficiaire final de ce transfert.

Les décaissements au 31 décembre 2025 pour les opérations en compte de tiers s'élèvent à 21 344 343 € et les encaissements à 22 037 931 €, soit un delta positif de **693 588 €**.

C. Autres décaissements non budgétaires

La différence entre les « autres décaissements » et les « autres encaissements » non budgétaires s'élèvent à - **519 812 €**.

D. Trésorerie

En partant du solde budgétaire de 1 720 765 € puis en neutralisant les effets financiers des opérations non budgétaires sur la trésorerie du Crous Normandie, on obtient un **abondement de trésorerie pour l'année 2025 de 1 463 356 €** dont 1 194 242 € de prélèvement sur la trésorerie fléchée et 2 657 598 € d'abondement sur la trésorerie non fléchée.

V. Tableau de la situation patrimoniale

En comptabilité générale, la méthode des droits constatés comptabilise une transaction lorsqu'intervient l'activité (ou la décision) qui va générer les recettes ou les dépenses, et ne tient pas compte du moment auquel interviennent les décaissements ou encaissements (comptabilité budgétaire).

Les éléments relatifs au compte de résultat du Crous Normandie sont analysés dans l'annexe financière rédigée par l'agent comptable de l'établissement.

A. Compte de résultat prévisionnel et capacité d'autofinancement

CHARGES	Montants Budget rectificatif 2025	Montants Compte financier 2025	PRODUITS	Montants Budget rectificatif 2025	Montants Compte financier 2025
Personnel	29 969 508 €	29 692 144 €	Subventions de l'Etat	24 111 293 €	24 086 777 €
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	4 456 432 €	4 198 634 €	Fiscalité affectée	1 082 630 €	1 082 630 €
Fonctionnement autre que les charges de personnel	49 271 086 €	50 256 527 €	Autres subventions	12 837 €	9 507 €
Intervention (le cas échéant)		824 220 €	Autres produits	53 037 027 €	57 570 990 €
TOTAL DES CHARGES (1)	79 240 594 €	80 772 891 €	TOTAL DES PRODUITS (2)	78 243 787 €	82 749 904 €
Résultat : bénéfice (3) = (2) - (1)	- €	1 977 013 €	Résultat : perte (4) = (1) - (2)	996 807 €	0 €
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)	79 240 594 €	82 749 904 €	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)	79 240 594 €	82 749 904 €

Les **produits de fonctionnement s'établissent à 82 749 904 €** au 31 décembre 2025 soit un taux d'exécution du budget de 105,76 %. Quant aux **charges de fonctionnement, elles s'établissent à 80 772 891 €** soit un taux d'exécution du budget de 101,93 %.

Le compte de résultat arrêté au 31 décembre 2025 présente ainsi un **résultat patrimonial excédentaire de 1 977 013 €** pour l'année 2025 contre 92 157 € au compte financier 2024. L'augmentation du résultat d'exploitation du Crous Normandie entre 2025 et 2024 est la conséquence d'une recette exceptionnelle de 1 834 861 € (remboursement du solde de la PRC par Habitat 76 pour les résidences de Mont Saint Aignan).

En ôtant les amortissements et provisions, le résultat lié à l'exploitation résulte de la différence entre les subventions et produits des activités marchandes et les dépenses de fonctionnement et s'élève à 5 881 532 €. Ce montant correspond donc à la capacité d'autofinancement du Crous Normandie.

	Montants Budget rectificatif 2025	Montants Compte financier 2025
Résultat de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	- 996 807 €	1 977 013 €
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	6 630 000 €	13 370 080 €
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	636 968 €	1 513 743 €
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés		109 €
- produits de cession d'éléments d'actifs		5 990 €
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	4 800 000 €	7 945 936 €
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	196 225 €	5 881 532 €

Les dotations aux amortissements, dépréciations et provisions s'élèvent à 13 370 080 € au 31 décembre 2025. Le Crous Normandie a constitué une provision de 2 520 000 € pour rénover dans les deux années à venir 300 chambres avec les salles de bains de la résidence du Panorama, du site Athéna de Mont Saint Aignan et du bâtiment G de la résidence Campus 1 à Caen. Concernant les reprises de provisions, elles s'élèvent globalement à 1 513 743 € et la quote-part à 7 945 936 €.

La capacité d'autofinancement s'établit ainsi au 31/12/2025 à 5 881 532 €. Cet indicateur, positif, traduit pour le Crous Normandie une possibilité d'investir grâce aux ressources dégagées de son activité courante et sa capacité annuelle à financer sur ses ressources propres les besoins pérennes liés à son existence.

B. Situation patrimoniale et fonds de roulement

EMPLOIS	Montants Budget rectificatif 2025	Montants Compte financier 2025	RESSOURCES	Montants Budget rectificatif 2025	Montants Compte financier 2025
Insuffisance d'autofinancement	- €	0 €	Capacité d'autofinancement	196 225 €	5 881 532 €
			Financement de l'actif par l'État	6 285 631 €	21 304 925 €
Investissements	11 886 260 €	25 385 758 €	Financement de l'actif par des tiers autres que l'État		765 €
			Autres ressources	765 €	7 422 €
Remboursement des dettes financières	2 338 149 €	2 587 548 €	Augmentation des dettes financières	1 905 000 €	2 156 309 €
TOTAL DES EMPLOIS (5)	14 224 409 €	27 973 307 €	TOTAL DES RESSOURCES (6)	8 387 621 €	29 350 953 €
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	- €	1 377 647 €	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	5 836 788 €	0 €

Les emplois sont constitués de 25 385 758 € d'investissements (dont 16 169 950 € d'intégration de Bacot 1) et 2 587 548 € de remboursements des dettes financières. Concernant les ressources, elles sont constituées de 21 304 925 € de subventions d'investissement fléchées (dont 16 169 950 € d'intégration de Bacot 1), de 7 422 € d'autres ressources, de 765 € de financement de l'actif par des tiers et de l'augmentation des dettes financières pour 2 156 309 €.

Les emplois s'élèvent ainsi à 27 973 307 € au 31 décembre 2025 et sont totalement financés par les ressources patrimoniales de 29 350 953 € ce qui génère un apport au fonds de roulement de 1 377 647 €.

VI. Tableau de synthèse – appréciation de la soutenabilité budgétaire

Le solde budgétaire s'établit à + 1 720 565 € contre - 4 772 916 € au BR3 2025, soit une exécution bien supérieure à celle initialement prévue. Cette différence est due à une exécution des recettes à hauteur de 97,84 % et à une exécution des dépenses à hauteur de 90,28 %.

La variation de trésorerie s'élève à + 1 463 356 €, dont 1 194 242 € de prélèvement de la trésorerie fléchée et 2 657 598 € d'abondement sur la trésorerie non fléchée. Elle porte le **niveau de trésorerie final à 25 528 018 € au 31/12/2025**, contre 24 064 662 € à fin 2024. Au regard du tableau 7, la soutenabilité financière est largement assurée infra-annuellement et annuellement puisque le solde de trésorerie le plus faible en début de mois s'établit à 14 999 885 € en avril 2025.

S'agissant de la soutenabilité pluriannuelle, le montant de la trésorerie du Crous Normandie correspond, au 31 décembre 2025, à 137 jours de charges de fonctionnement (25 528 018 € / 186 139 €), une journée de fonctionnement étant estimée à 186 139 € [(30 389 890 € + 36 620 089 €) / 360 jours].

Le résultat d'exploitation, supérieur à la dernière prévision budgétaire votée, s'établit à + 1 977 013 €.

Retraité des dotations aux provisions et aux amortissements ainsi que des reprises sur provisions, ce résultat conduit à une **capacité d'autofinancement (CAF) de 5 881 532 €.**

Les ressources étant supérieures aux emplois, la situation patrimoniale du Crous Normandie **présente une augmentation du fonds de roulement de 1 377 647 €.** Le **fonds de roulement comptable** issu du compte financier 2025 s'élève à **13 623 225 €.** Il représente 73 jours de fonctionnement.

Sur les 73 jours de fonctionnement, le fonds de roulement comptable du Crous Normandie est en partie gagé par les dépenses futures ou probables telles que les provisions comptables (3 679 773 €), les emprunts et dettes assimilées (881 304 €) ainsi que les autres opérations ayant fait l'objet d'un titre de recette global couvrant plusieurs exercices (1 829 914 €). Ainsi, le fonds de roulement réellement disponible au 31/12/2025 s'établit à **7 232 233 €**, autonomie financière dont dispose le Crous Normandie pour financer des projets futurs sur fonds propres.

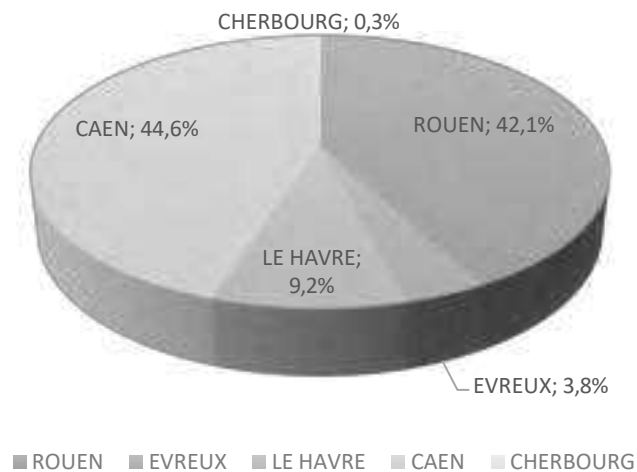
VII. Indicateurs de performance

A. HÉBERGEMENT

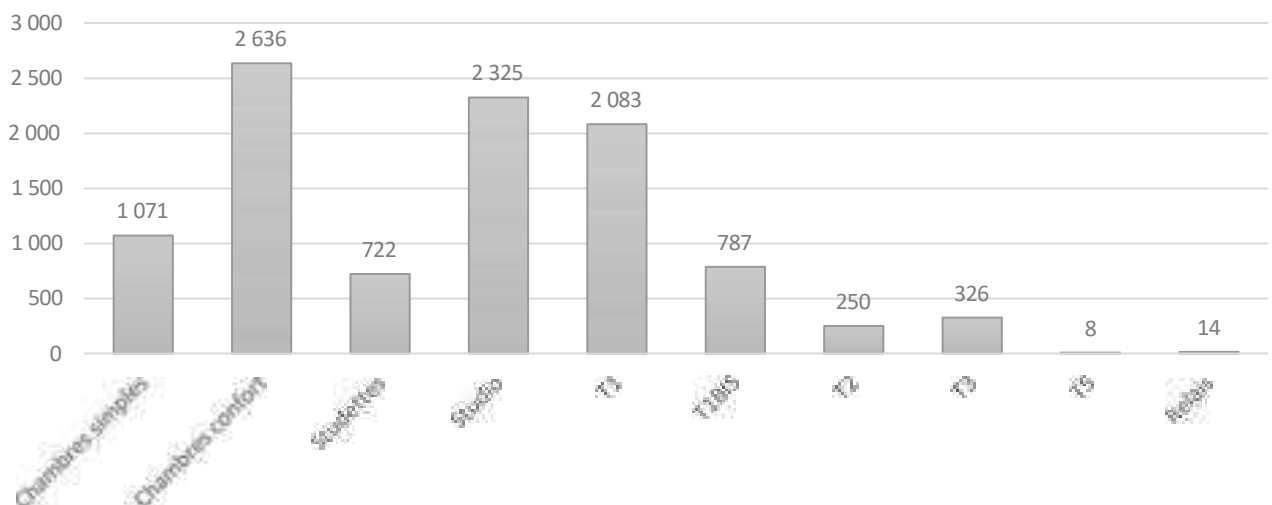
Le parc de logements (situation au 01/09/25)

Nb de logements	9 549
Nb de places	10 222

Répartition des places par secteurs au 01/09/2025



Nb de places par type de logements au 01/09/2025

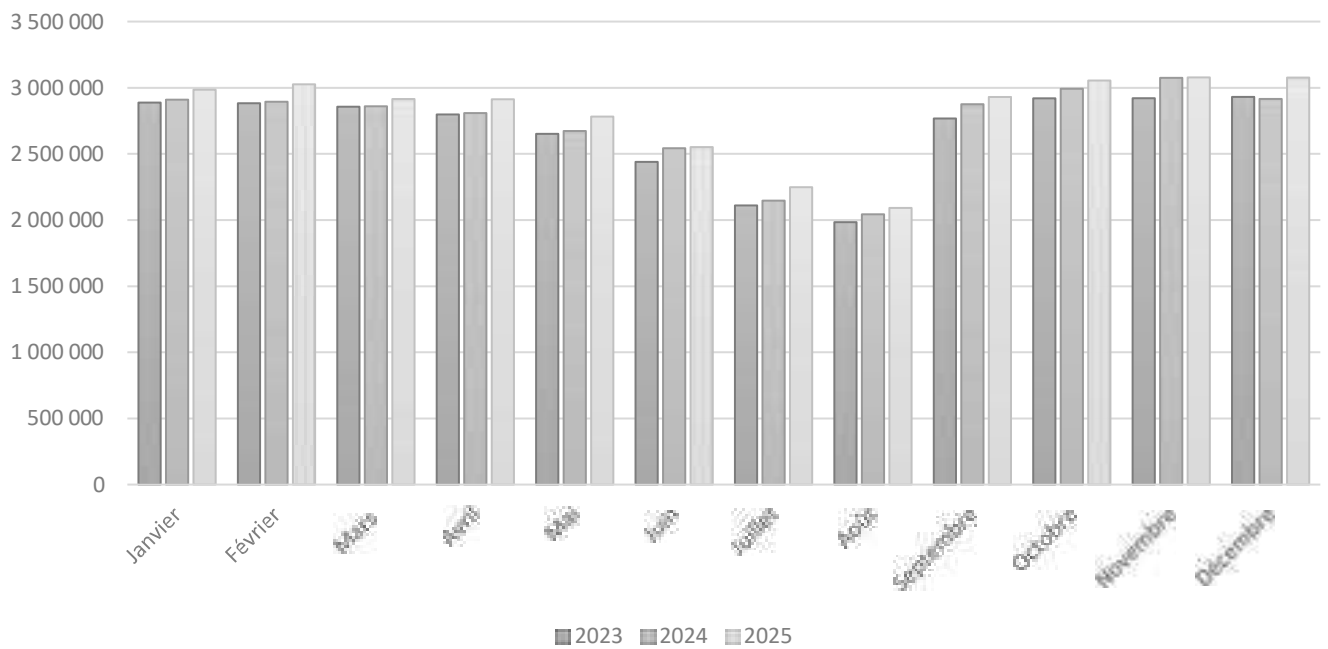


Le chiffre d'affaires (droits constatés compte 70671)

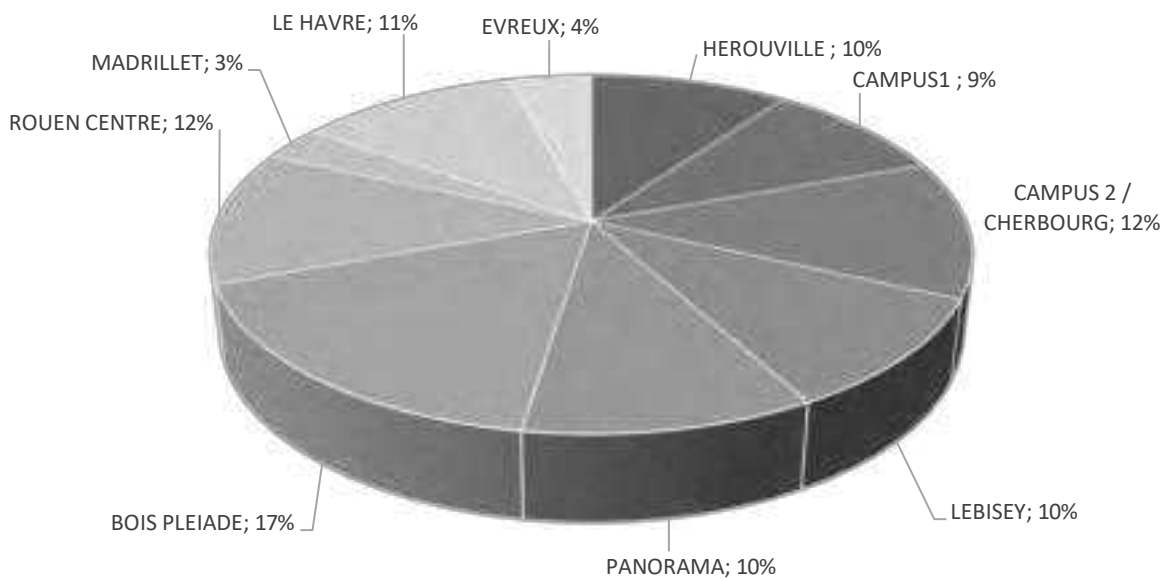
Le chiffre d'affaires est en augmentation constante depuis plusieurs années. Il s'élève à presque 33,7 M€.

Ce dernier augmente de 2,79 % (1 914 837 €) par rapport à 2024 et de 4,67 % (1 150 187 €) par rapport à 2023. Cette augmentation se constate sur chaque mois, y compris pendant la période estivale.

Evolution du chiffre d'affaires



Chiffre d'affaires 2025 par sites



Le taux d'occupation physique

Le taux d'occupation physique (TOP) permet de comparer le nombre de nuitées occupées par rapport au nombre de nuitées possibles.

Ce dernier est de **90,30 %** (contre 89,85 % en 2024 et 88,96 % en 2023).

		Nb nuitées occupées	Théorique		Disponible	
			Nb nuitées	Taux d'occupation	Nb nuitées	Taux d'occupation
Campus 1	CITE UNIVERSITAIRE CAMPUS 1	366 406	407 705	89,87%	402 982	90,92%
	Total	366 406	407 705	89,87%	402 982	90,92%
Campus 2	RESIDENCE BACOT	293 871	310 615	94,61%	310 553	94,63%
	RESIDENCE COTE DE NACRE	101 696	117 895	86,26%	117 895	86,26%
	Total	395 567	428 510	92,31%	428 448	92,33%
Cherbourg	RESIDENCE RENE LEBAS	10 017	10 950	91,48%	10 950	91,48%
	Total	10 017	10 950	91,48%	10 950	91,48%
Evreux	GODEHILDE	39 341	44 895	87,63%	44 647	88,12%
	ITON	87 260	98 185	88,87%	97 643	89,37%
	Total	126 601	143 080	88,48%	142 290	88,97%
Nerouville	CITE GREMILLON	183 038	252 945	72,36%	200 757	91,17%
	RESIDENCE ANDRE BRETON	85 672	95 630	89,59%	95 262	89,93%
	RESIDENCE FLORA TRISTAN	85 503	91 980	92,96%	91 772	93,17%
	Total	354 213	440 555	80,40%	387 791	91,34%
Lebisey - Satie	CITE U. LEBISEY	292 995	322 660	90,81%	322 435	90,87%
	RESIDENCE SATIE	62 991	66 430	94,82%	66 386	94,89%
	Total	355 986	389 090	91,49%	388 821	91,56%
Le havre	BOUGAINVILLE A	14 757	17 885	82,51%	17 443	84,60%
	BOUGAINVILLE B	6 943	9 125	76,09%	9 025	76,93%
	BOUGAINVILLE C	6 824	8 760	77,90%	8 760	77,90%
	BOUGAINVILLE D	6 508	7 665	84,91%	7 665	84,91%
	CITE A DOCKS	32 413	36 500	88,80%	36 500	88,80%
	DELAVIGNE	43 865	50 735	86,46%	50 550	86,78%
	DUGUAY TROUIN	32 358	35 405	91,39%	35 405	91,39%
	LABEDOYERE	30 754	35 040	87,77%	34 780	88,42%
	RESIDENCE CLOVIS	35 602	38 690	92,02%	38 690	92,02%
	RESIDENCE JULES LECESNE	45 747	50 370	90,82%	50 370	90,82%
	SAINT NICOLAS	45 539	51 465	88,49%	51 465	88,49%
	Total	301 310	341 640	88,20%	340 653	88,45%

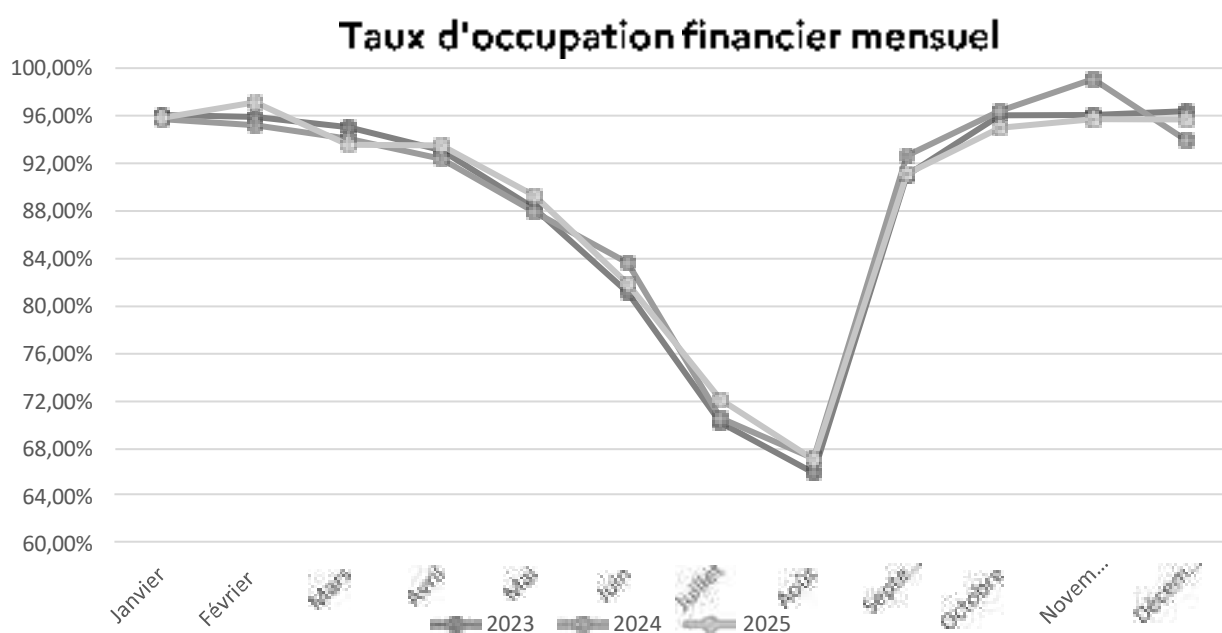
		Nb nuitées occupées	Théorique		Disponible	
			Nb nuitées	Taux d'occupation	Nb nuitées	Taux d'occupation
Madrillet - Rouvray	RESIDENCE DU MADRILLET	45 109	51 100	88,28%	51 036	88,39%
	RESIDENCE DU ROUVRAY	46 963	51 465	91,25%	51 277	91,59%
	Total	92 072	102 565	89,77%	102 313	89,99%
Panorama	ANGO	18 959	56 940	33,30%	33 108	57,26%
	GALOIS	48 244	54 750	88,12%	54 750	88,12%
	RESIDENCE DU PANORAMA	310 335	343 465	90,35%	343 195	90,43%
	Total	377 538	455 155	82,95%	431 053	87,59%
Pléiade - Bois	RESIDENCE DU BOIS	193 308	227 030	85,15%	225 682	85,66%
	RESIDENCE PLEIADE	385 589	428 145	90,06%	426 835	90,34%
	Total	578 897	655 175	88,36%	652 517	88,72%
Rouen Centre	RESIDENCE BARBET	28 080	29 565	94,98%	29 565	94,98%
	RESIDENCE BOVARY	47 170	49 640	95,02%	49 609	95,08%
	RESIDENCE CAP AVENUE	26 685	29 930	89,16%	29 200	91,39%
	RESIDENCE CAUCHOISE	46 548	49 640	93,77%	49 518	94,00%
	RESIDENCE CHARPAK	25 364	27 375	92,65%	27 133	93,48%
	RESIDENCE JARDINS ST PAUL	34 358	36 865	93,20%	36 865	93,20%
	RESIDENCE LA VARENDE	38 881	41 245	94,27%	41 245	94,27%
	RESIDENCE MALIBRAN	45 587	50 735	89,85%	50 735	89,85%
	RESIDENCE P-G DE GENNES	38 648	41 610	92,88%	41 610	92,88%
	Total	331 321	356 605	92,91%	355 480	93,20%
Total CROUS NORMANDIE		3 289 928	3 731 030	88,18%	3 643 298	90,30%

Le taux d'occupation financier

Le taux d'occupation financier (TOF) permet de comparer les recettes réelles par rapport aux recettes théoriques.

Ce dernier atteint 89,00 % en 2025 (soit -0,07 point par rapport à 2024) et 0,23 point par rapport à 2023.

	2023	2024	2025	Evol // 2023	Evol // 2024
CROUS NORMANDIE	88,77%	89,07%	89,00%	0,23	0,07
CITE UNIVERSITAIRE CAMPUS 1	86,50%	87,60%	90,76%	4,26	3,16
TOTAL LEBISEY	90,90%	91,90%	92,15%	1,25	0,25
TOTAL CAMPUS 2	94,10%	94,30%	92,76%	1,34	1,54
TOTAL HEROUVILLE	80,40%	79,00%	81,76%	1,36	2,76
TOTAL PANORAMA	88,00%	88,40%	83,76%	4,24	4,64
TOTAL BOIS PLEAIDE	89,30%	91,60%	88,89%	0,41	2,71
TOTAL ROUEN CENTRE	93,00%	93,00%	93,19%	0,19	0,19
TOTAL MADRILLET	90,30%	90,70%	87,48%	2,82	3,22
TOTAL LE HAVRE	85,70%	83,30%	89,34%	3,64	6,04
TOTAL EVREUX	92,00%	93,50%	88,93%	3,07	4,57

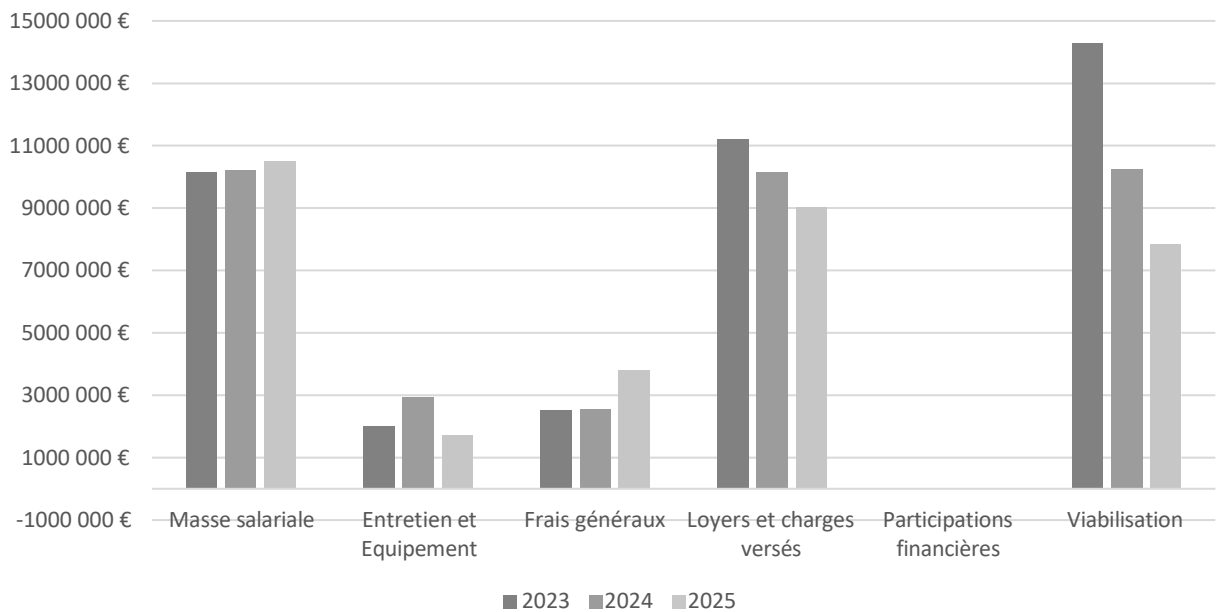


Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement d'hébergement 2025 s'élèvent à 32,9 M€ et affichent une baisse de 8,77 % (soit une baisse de 3,16 M€ // 2024), avec une baisse conséquente sur les dépenses de viabilisation.

DEPENSES	2023	2024	2025	Evol 25-24	
Masse salariale	10 138 418 €	10 226 772 €	10 511 441 €	284 669 €	2,78%
Entretien et Equipement	2 012 603 €	2 922 776 €	1 710 566 €	-1 212 210 €	-41,47%
Frais généraux	2 521 315 €	2 544 820 €	3 803 971 €	1 259 150 €	49,48%
Loyers et charges versés	11 194 327 €	10 140 625 €	9 029 637 €	-1 110 989 €	-10,96%
Participations financières	27 675 €	18 250 €	28 296 €	10 046 €	55,05%
Viabilisation	14 291 027 €	10 236 450 €	7 841 503 €	-2 394 948 €	-23,40%
DEPENSES	40 185 366 €	36 089 695 €	32 925 413 €	-3 164 281 €	-8,77%

Dépenses hébergement (CP)

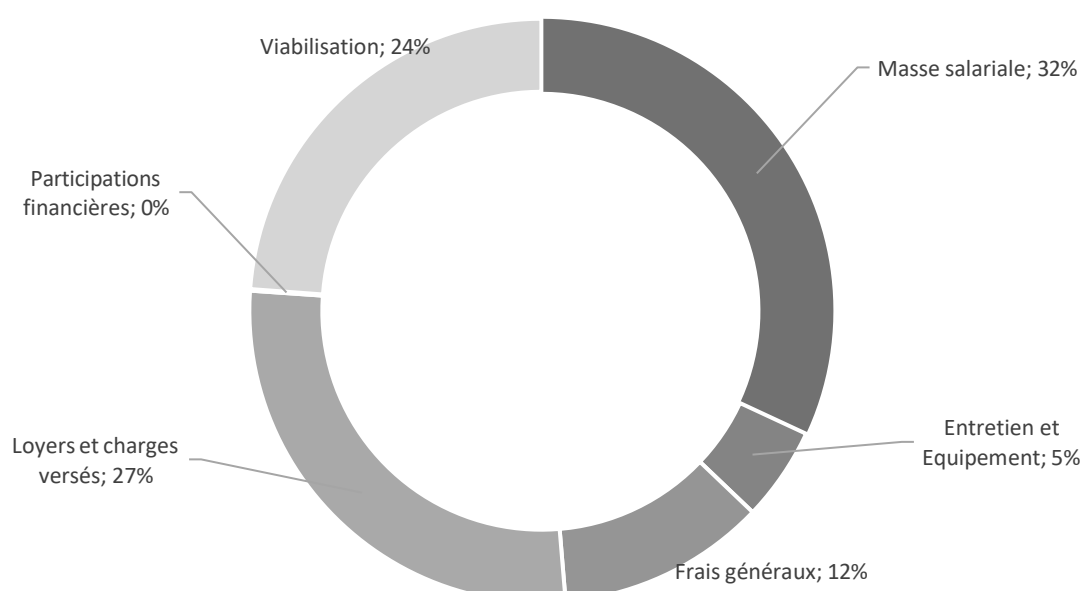


Le taux de couverture

Au niveau global, la baisse des dépenses et la progression des recettes propres engendrent une amélioration du taux de couverture des dépenses qui est de 105,73 % (contre 92,40 % en 2024).

La composition du coût de fonctionnement et le coût d'un lit

Les dépenses en hébergement (CP)



Le coût d'un lit (avec impact charges d'amortissements et de provisions)

En 2025, le coût d'un lit est de 3 512 €.